

Délibération N° 2025.01-03**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 10/02/2025**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février à 18 h 00 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/02/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Rémy BARRY

Procuration(s) : René BLANC à P. PAGES/ Thierry ARENDS à B. COMPTOUR/Géraldine ROCHETTE à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	Plan de financement prévisionnel : restauration intérieure d'un bâtiment communal –CAP 43
-------	--

Nomenclature	7.8 Fonds de concours
--------------	-----------------------

Rapporteur	Bernard COMPTOUR
------------	------------------

La commune dispose d'un bâtiment communal qui n'a plus d'usage depuis de nombreuses années (autrefois presbytère puis logement locatif) et dont l'état général s'était fortement délabré au fil du temps.

Après de longues discussions, la Commune très attachée à son patrimoine ancien, a finalement décidé de le conserver compte tenu de son emplacement, dans le centre bourg, à quelques mètres de l'école, de la mairie, de la salle polyvalente...

Situé en mitoyenneté dans le vieux bourg, il a fallu parer à l'urgence, c'est pourquoi la commune a réfléchi dès 2023 à la façon de le préserver et dans un deuxième temps comment pouvoir lui donner une nouvelle vie.

La rénovation thermique a permis de protéger le bâtiment : réfection de la toiture, isolation intérieure et extérieure, reprise de maçonnerie, remplacement des menuiseries et élargissement de l'accès par l'acquisition d'un terrain limitrophe.

Quant à la future potentielle destination de ce bâtiment, les élus sont partis d'un constat : la Commune du Monteil est une petite commune aux portes du bassin du Puy-en-Velay, très attrayante par sa taille, son cadre de vie mais peu desservie localement, tant les communes voisines sont proches et plus grandes.

Un des services à la population qui semble faire défaut est le manque récurrent d'assistantes maternelles pour satisfaire les familles qui viennent s'installer au Monteil. Parallèlement, plusieurs demandes d'installation de MAM (Maison d'Assistance Maternelle) ont été reçues. Enfin, l'école souffre d'une baisse de fréquentation, ce qui serait probablement aussi un levier pour assurer des inscriptions supplémentaires de façon plus pérenne.

C'est pourquoi, la commune a décidé de programmer dès 2025 la restauration intérieure de ce bien immobilier

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé selon le détail suivant :

	Description	Montant prévisionnel HT
DEPENSES PREVISIONNELLES	Chauffage	12625,00
	Plomberie/sanitaire	3888,00
	Electricité	7279,00
	Plâtrerie/peinture	10655,00
	Garde-corps	5726,00
	Cuisine	5000,00
	Parquet	2214,00
	Carrelage	2836,00
	Aménagement rampe/enrobe	8610,00
	Mur/rampe	7294,00
	Total des travaux	66127,00

PLAN DE FINANCEMENT	<i>Financeurs</i>	<i>Montants</i>
	Département CAP43	10804,00
	Total aides publiques	10804,00
	Autofinancement	55323.00
	TOTAL Financement	66127.00

Considérant qu'au travers du 2^e Appel à projets « CAP 43-Communes » initié par le Département de la Haute-Loire, ce dernier peut être sollicité pour une aide à l'investissement, sous maîtrise d'ouvrage communale,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide ces travaux d'aménagement intérieur et sollicite l'aide financière du Département de la Haute-Loire (CAP43)
- Valide le plan de financement tel que décrit
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2025
- Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Nbre de conseillers présents		10
Nbre de conseillers représentés		03
Nbre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Josette COCHE

Le Maire
Christophe PAL


